

4 Économie

Entretien et nettoyage des bâtiments administratifs

Le gouvernement signe sept conventions avec deux entreprises

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Face à la contraction des recettes de l'Etat et devant plusieurs constats établis, Gabon Propre Services (GPS) et la Compagnie gabonaise environnement et propreté (CGEP) ont consenti à revoir de 20 % à la baisse leur tarification, faisant ainsi à l'Etat une économie de plus de 3,35 milliards de FCFA.



Photo : F.A.

Le DGBFIP, Jean-Fidèle Otandault, paraphant les conventions entre l'Etat et deux entreprises : GPS et CGEP.



Photo : F.A.

Photo de droite : Les responsables des sociétés signataires des contrats redimensionnés.

LA direction générale du Budget et des Finances publiques (DGBFIP) a procédé, le 19 mai dernier, à la signature de 7 conventions d'entretien et de nettoyage avec la société Gabon Propre Services (GPS) et la Compagnie gabonaise environnement et propreté (CGEP). Cette signature entre dans le cadre du nettoyage et de l'entretien des bâtiments administratifs.

Depuis le mois d'octobre 2015, la DGBFIP était engagée dans des négociations avec plusieurs partenaires de l'Etat in-

tervenant dans les domaines de l'entretien des espaces de travail et de loisirs, la maintenance des équipements et la sécurisation des locaux administratifs et des bâtiments institutionnels. Il s'agit notamment de Sografric, SGS et GPS. La séance de signature de jeudi dernier constituait ainsi l'aboutissement de ces pourparlers.

« Personne n'ignore que l'Etat connaît actuellement des difficultés financières. Néanmoins, après avoir procédé au règle-

ment d'un volume important d'arriérés de 2015 sur les conventions de nettoyage pour plus de 8 milliards de francs, il a semblé opportun de solliciter ces partenaires, afin qu'ils jouent leur rôle d'entreprise citoyenne en assouplissant leur tarification. Il est appréciable qu'un modus operandi a été trouvé et ces opérateurs économiques qui, avec la garantie de conserver leurs effectifs, ont consenti une réduction de 20% sur la "mercuriale" habituellement

pratiquée », a indiqué Jean-Fidèle Otandault. En effet, face à la contraction des recettes de l'Etat et devant plusieurs constats établis, ces entreprises de nettoyage ont consenti de revoir de 20 % à la baisse leur tarification.

En agissant ainsi, Gabon Propre Services et CGEP ont permis le réexamen de plus d'une dizaine de conventions, amenant ainsi l'Etat à faire une économie de plus de 3,350 milliards de francs. « Lors des discussions sur

le renouvellement des contrats, plusieurs constats avaient été faits. D'abord que plusieurs contrats n'étaient plus adaptés aux dimensions de l'administration. La présence de nouveaux opérateurs sur ce segment de marché faisait obligation à l'administration de revisiter les choses. La présence d'une entreprise, telle qu'Averda, a incité à un examen objectif de la structuration de ce portefeuille de conventions. Le but étant, non seulement

de vérifier l'effectivité des prestations, y compris à l'intérieur pays, mais également de bien spécifier les tâches qui peuvent être confiées à telle entreprise de nettoyage, et celles qui, pour plus d'efficacité, doivent raisonnablement être exécutées par Averda », a souligné le DGBFIP.

Dans le cadre de ce travail de contrôle, les services techniques du ministère du Budget et des Comptes publics avaient saisi les gouverneurs des provinces, pour qu'ils remontent les informations sur la présence de ces partenaires dans les différentes localités.

Cette initiative a permis de corriger des situations qui étaient complètement en déphasage avec les dispositions du Code des marchés publics porté par le décret 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012. Car, jusqu'à un passé récent, certaines conventions portaient sur cinq, six et même dix ans de validité, alors que pour ce type de prestations, les conventions ne doivent pas atteindre ces durées.

Renforcement des capacités des agents des douanes

La lutte contre la fraude aux frontières en ligne de mire

Willy NDONG
Libreville/Gabon

LE directeur général des Douanes et Droits indirects, Alain Ndjoubi Ossami, a ouvert hier, à Libreville, le séminaire de formation consacré au renforcement des capacités des agents des douanes des différents pays africains en charge de la sécurisation des ports et aéroports du continent. Ce conclave, organisé avec l'appui du bureau des Douanes et protection des frontières des Etats-Unis, vise, entre autres, à asseoir les bases d'une plate-forme régionale ou sous-régionale d'échanges d'informations et d'expertises dans



Photo : F.A.

Le directeur général des Douanes et Droits indirects, Alain Ndjoubi (2e à g), a ouvert le séminaire.

le cadre de l'analyse du risque, du ciblage et des techniques d'inspection et d'interception des marchandises. En effet, depuis plusieurs années, l'on assiste à une escalade criminelle internationale prenant appui sur les mouvements transnationaux des personnes et des marchandises. C'est pour-

quoi, « afin d'y faire face, la communauté internationale, notamment à travers l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), a adopté divers instruments juridiques et techniques susceptibles de



Photo : F.A.

La sécurisation des ports et aéroports, l'une des préoccupations inculquées aux participants à ce stage.

mesurer et de prévenir les risques auxquels les différents sites et plate-formes portuaires et aéroportuaires sont exposés, à l'instar du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires», a déclaré Alain Ndjoubi Ossami lors de son allocution d'ouverture.

Il est donc évident que les mutations incessantes des modes opératoires de la criminalité, induits à la fois par les évolutions technologiques, les mouvements massifs des personnes et l'accroissement continu des échanges de marchandises, imposent aux différents services publics en charge de la sé-

curité et de la régulation des échanges internationaux des adaptations fréquentes et régulières.

Pour faire face aux nombreux défis de l'heure, les Douanes gabonaises, en août 2015, ont signé avec le bureau des Douanes des USA un accord mutuel d'assistance administrative. Celui-ci prévoit un certain nombre d'échanges d'informations et de renseignements en matière de lutte contre la fraude et les trafics illicites aux frontières. L'un des aspects majeurs consiste justement au renforcement des capacités des agents des Douanes en matière de surveillance des frontières. D'où l'organisation de ce séminaire qui prend fin ce vendredi.

CHANGEMENTS

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 24/05/2016

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,1168	1USD =	587,354	1 USD	623,436
CAD	1,4684	1CAD =	446,715	1 CAD	470,417
JPY	122,5600	1JPY =	5,352	100 JPY	556,557
GBP	0,7651	1GBP =	857,314	1 GBP	893,334
CHF	1,1079	1CHF =	592,072	100 CHF	62 7013,46
ZAR	17,4501	1ZAR =	37,590	100 ZAR	3908,95
MAD	10,8827	1MAD =	60,275	1MAD	62,68
CNY	7,3226	1CNY =	89,580	1CNY	92,27

INDICES BOURSINIERS

	en date du	
CAC 40	24/05/2016	4 397,31
DOW JONES	24/05/2016	17 492,93

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
24 Mai 2016: 48,52